



(RE)
DÉCOUVRE
TOI
C'est LOJIQ!

Laurianne Chatelain

PROGRAMME

INSERTION

SOCIOPROFESSIONNELLE

Tu vois loin ? Vas-y ! >>> lojiq.org

Québec 

Programme Insertion socioprofessionnelle

Le programme Insertion socioprofessionnelle souhaite renforcer l'employabilité et l'inclusion sociale des **jeunes adultes** âgés de 18 à 35 ans **pour lesquels subsistent des défis d'insertion socioprofessionnelle**. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets susceptible de favoriser un retour aux études ou une intégration sur le marché du travail et impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Tu veux?

Pour le volet Groupes d'insertion :

- Élaborer un projet de vie à ton image
- Augmenter tes chances d'obtenir et de maintenir un emploi
- Valider tes intérêts scolaires et professionnels
- Vivre une expérience de dépassement de soi

Pour le volet Missions préparatoires ou d'expertise :

- Réaliser une mission exploratoire
- Prendre part à une formation de courte durée en lien avec ton domaine d'intervention
- Réaliser un séjour thématique
- Développer un réseau de contacts

Ce programme se divise en 2 volets :

- **Groupes d'insertion**
- **Missions préparatoires ou d'expertise**

Soutien financier

Tous les projets acceptés font l'objet de conditions de financement touchant le **transport** des participants. Ce mode de financement tient compte de la destination du projet.

Pour connaître le financement relatif au **transport**, consulte la section *Zones géographiques*.

Tu habites en région éloignée au Québec? Tu pourrais recevoir une indemnité de transport additionnelle. Consulte la section *Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains*.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

Transport terrestre

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité **au Québec**, un **remboursement de 0,36\$ par km** est accordé sur présentation d'une pièce justificative en fonction du moyen de transport utilisé.

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité **au Canada ou aux États-Unis**, un **montant forfaitaire** est accordé sur présentation d'une pièce justificative en fonction du moyen de transport utilisé.

- **Déplacement en voiture** : Une preuve de l'utilisation d'une voiture (facture d'essence) pour se rendre sur le lieu de réalisation du projet
- **Déplacement en covoiturage** : Une preuve de l'utilisation d'un service de covoiturage (AmigoExpress) ou une facture d'hôtel ou de restaurant du lieu du projet
- **Déplacement en bus** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour**
- **Déplacement en train** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour** en classe économique

Ces documents doivent être déposés sur le portail à l'intérieur des deux semaines suivant la fin du projet. Si cette condition n'est pas respectée, le projet sera considéré comme annulé.

Pour connaître le financement relatif au **transport terrestre**, consultez la section *Zones géographiques*.

Transport en avion

Pour les projets utilisant un moyen de transport aérien pour la réalisation de leur mobilité, un **montant forfaitaire** ou **65% du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximum établi en fonction de la destination est accordé sur présentation d'un titre de transport **aller-retour en classe économique au départ des aéroports de Montréal ou de Québec**. Quelques exceptions peuvent être acceptées pour les aéroports de proximité. Vérifiez les possibilités en nous contactant.

Les autres frais de transport local au Québec ou à l'étranger (autobus, train, bateau) pour se rendre à l'aéroport ou à la destination finale du lieu de réalisation du projet **ne sont pas remboursés par LOJIQ**. Si ces conditions ne sont pas respectées, tu devras modifier ton billet d'avion à tes frais, sous peine de voir ton projet annulé par LOJIQ.

Pour connaître le financement relatif au **transport aérien**, consultez la section *Zones géographiques*.

Soutien financier spécifique au volet Groupes d'insertion

Les participants du volet **Groupes d'insertion** bénéficient de la contribution suivante :

1. Le **remboursement du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximal établi en fonction de la destination
2. Un **per diem de 50\$ par jour** pour couvrir une partie des dépenses associées à l'hébergement et aux repas pour la durée du projet de mobilité
3. Un **montant forfaitaire de 140\$** par participant, s'il y a lieu, afin de couvrir les frais liés au passeport* pour les projets se réalisant à l'extérieur du Canada
4. Un **montant pouvant atteindre un maximum entre 250\$ et 450\$** par participant, s'il y a lieu et selon la destination, afin de couvrir les frais des vaccins* pour les projets se réalisant à l'extérieur du Canada et des États-Unis
5. Un **montant forfaitaire** par participant, établi selon la durée du projet afin de couvrir les frais d'une assurance voyage/soins médicaux d'urgence** pour les projets se réalisant à l'extérieur du Québec

* Sur présentation de pièces justificatives

** Sans présentation de pièces justificatives

[Consulte la grille forfaitaire pour les projets de Persévérance scolaire, Groupes d'insertion et Québec Volontaire](#)

Zones géographiques

Tous les territoires couverts par LOJIQ font l'objet d'une veille ayant trait à la sécurité des personnes, en tenant compte de considérations politiques, climatiques ou naturelles. En respectant les avertissements officiels émis par **Affaires mondiales Canada**, LOJIQ refusera, suspendra ou annulera les projets devant se dérouler dans un pays ou une région visée par un avis de sécurité de niveau d'alerte trois et quatre.

Zone 1A - Québec

Pour les projets réalisés **au Québec** : LOJIQ accorde un remboursement de **0,36 \$ par km**.

- **Entre 200 et 348 km* (aller-retour)** : Contribution de **125 \$** peu importe le moyen de transport.
- **À partir de 349 km* (aller-retour)** : Contribution de **0,36 \$ par km** peu importe le moyen de transport.

Pour les **Îles-de-la-Madeleine**, la contribution de LOJIQ est établie selon le kilométrage parcouru + **125 \$** pour le transfert en bateau **aller-retour**.

Pour les lieux **non-atteignables par voiture** – généralement au nord du 55e parallèle – LOJIQ rembourse **65 % du billet d'avion jusqu'à concurrence de 1 500 \$**.

** Calculé à l'aide de Google Maps. Devant plusieurs options, seulement l'itinéraire le plus court est accepté. Il doit y avoir une distance minimale de **100 km* (aller simple)** entre le lieu de résidence et le lieu de réalisation du projet.*

ZONE 1B – Provinces canadiennes limitrophes du Québec

Pour les projets réalisés dans **les provinces canadiennes limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard.

ZONE 1C – Autres provinces canadiennes

Pour les projets réalisés dans **les autres provinces canadiennes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

ZONE 1D – Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Pour les projets réalisés **au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **850 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

ZONE 1E – Nunavut

Pour les projets réalisés **au Nunavut** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 650 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Zone 2A – États-Unis (11 États limitrophes)

Pour les projets réalisés dans **les États limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont et Washington (District de Columbia).

Zone 2B – États-Unis (38 autres États sauf Hawaii)

Pour les projets réalisés dans **les 38 autres États (sauf Hawaii)** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Alabama, Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Oregon, Tennessee, Texas, Utah, Virginie, Virginie-Occidentale, Washington, Wisconsin et Wyoming.

Zone 3A – Mexique et les Caraïbes

Pour les projets réalisés **au Mexique et dans les Caraïbes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour tous les autres moyens de transport, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Mexique, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Îles vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République-Dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

ZONE 3B – Amérique centrale

Pour les projets réalisés **en Amérique centrale** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

Bélize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador.

ZONE 3C – Amérique du Sud

Pour les projets réalisés **en Amérique du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 150 \$**.

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

Zone 4A – France, Wallonie-Bruxelles et Europe de l’Ouest

Pour les projets réalisés **en France, en Wallonie-Bruxelles et dans l’Europe de l’Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **750 \$**.

France (incluant la Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon), Wallonie-Bruxelles, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne (incluant les Îles Baléares et excluant les Îles Canaries), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Zone 4B – Europe de l’Est et du Nord

Pour les projets réalisés **dans l’Europe de l’Est et du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 050 \$**.

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Groenland, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne à l’ouest des monts Oural), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Zone 5A – Afrique du Nord

Pour les projets réalisés **en Afrique du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 050 \$**.

Algérie, Égypte, Îles Canaries, Libye, Maroc et Tunisie.

Zone 5B – Afrique de l’Est, de l’Ouest et du Sud

Pour les projets réalisés **en Afrique de l’Est, de l’Ouest et du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 300 \$**.

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte-d’Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Île de la Réunion, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centre-Afrique, République Démocratique du Congo, République du Congo (Zaïre), Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Seychelles, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Zone 6A – Asie

Pour les projets réalisés **en Asie** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 250 \$**.

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Chine, Cambodge, Corée du Nord, Corée du Sud, Hawaii, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Macao, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam et Russie (partie asiatique à l’est des monts Oural).

Zone 6B – Moyen-Orient

Pour les projets réalisés au **Moyen-Orient** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan et Yémen.

Zone 6C – Océanie et Pacifique du Sud

Pour les projets réalisés en **Océanie et dans le Pacifique Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Australie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains

Pour les projets réalisés à l'**extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Assurance voyage et soins médicaux d'urgence

Tous les participants dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec, ainsi que tous les jeunes participants accueillis au Québec doivent **obligatoirement** détenir une assurance voyage/soins médicaux d'urgence, adaptée à la nature du projet, couvrant **la durée de leur séjour**. Une confirmation sera demandée lors de l'étape de la signature électronique de la convention.

Assurance responsabilité civile offerte par LOJIQ

Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est obligatoire de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

... et des services d'accompagnement

Tous les participants bénéficient d'un accompagnement et des services-conseils de la part du personnel de LOJIQ : une équipe d'experts en mobilité avec une expérience de **plus de 50 ans**.

Fondation LOJIQ

Si ton projet est accepté, tu devras **devenir membre** de la Fondation LOJIQ pour bénéficier du soutien de LOJIQ. L'adhésion te permet de soutenir les actions de LOJIQ et te procure de nombreux avantages auprès de nos partenaires.

Service d'assistance technique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, tu peux communiquer avec notre préposée aux renseignements au numéro de téléphone sans frais : 1-800-465-4255.

En dehors de ces heures, tu peux laisser un message sur la boîte vocale ou envoyer un courriel à info@lojiq.org. Un membre de notre équipe communiquera avec toi dans les meilleurs délais.

Volet Groupes d'insertion

Le volet Groupes d'insertion met en œuvre des projets de groupe pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des **jeunes adultes** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras élaborer un projet de vie à ton image à travers une expérience de mobilité formatrice.

Les groupes d'insertion (communément appelés chantiers d'insertion) sont des projets menés par les Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) ou tout autre organisme offrant des services d'employabilité aux jeunes de 18 à 35 ans.

Tu veux?

- Apprendre à te connaître
- Élaborer un projet de vie à ton image
- Réaliser une expérience de mobilité
- Augmenter tes chances d'obtenir et de maintenir un emploi
- Valider tes intérêts scolaires et professionnels
- Vivre une expérience de dépassement de soi

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent¹ et tu habites au Québec²
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es **sans emploi** ou tu éprouves des difficultés à **intégrer** et **maintenir un emploi**

Tu aimerais participer à un chantier d'insertion? Rends-toi au Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) le plus près de chez toi.

¹ Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

² Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Admissibilité des anciens participants

Une seule participation est possible dans ce volet. Toutefois, il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets³ avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

³ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Ne sont pas admissibles...

- Les projets visant des étudiants qui ne manifestent pas de défis en lien avec l'insertion socioprofessionnelle
- Les projets déposés par des jeunes ou des groupes de jeunes
- Les projets encadrés par des professionnels sans expérience significative en intervention et/ou sans expérience de voyage

Séjour de mobilité

Les chantiers d'insertion constituent un véritable outil d'intervention psychosociale. Ils se déclinent en trois phases et doivent se dérouler à temps plein (minimum de 20 heures par semaine) :

Phase 1 : Activités préparatoires réalisées en groupe au Québec – Minimum de 5 semaines

- Développement de l'employabilité (orientation et exploration du marché du travail)
- Activités favorisant l'insertion socioprofessionnelle (connaissance de soi, développement des savoir-être, communication non violente et non verbale, gestion de conflits, etc.)
- Préparation au séjour de mobilité (relations interculturelles, logistique, levées de fonds, formation linguistique de 45 heures minimum selon la destination, etc.)

Phase 2 : Séjour de mobilité au Québec, au Canada ou à l'international – 10 à 21 jours

Chantier d'insertion : À travers un plateau de travail, le groupe participe à des travaux ou à des activités au bénéfice d'une communauté. Le projet est encadré par l'organisme d'accueil.

Phase 3 : Activités de suivi réalisées en groupe au retour au Québec – Minimum d'une semaine

- Bilan et partage de l'expérience vécue
- Plan d'action individuel et remise en action des jeunes vers un retour aux études ou une insertion sur le marché du travail.

Où?

Les projets élaborés par un Carrefour jeunesse-emploi (ou tout autre organisme offrant des services d'employabilité aux jeunes de 18 à 35 ans) peuvent être réalisés au Québec⁴, au Canada ou à l'international.

⁴ La distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.

LOJIQ peut t'offrir...

Ce soutien financier offert par LOJIQ est géré par le Carrefour jeunesse-emploi (ou tout autre organisme offrant des services d'employabilité) :

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou le **remboursement du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un **montant forfaitaire** de **140 \$** (s'il y a lieu) afin de couvrir les frais liés au passeport
- Un **montant forfaitaire** par participant, établi selon la durée du projet afin de couvrir les frais d'une assurance voyage/soins médicaux d'urgence pour les projets se réalisant à l'extérieur du Québec
- Un **montant pouvant atteindre un maximum entre 250 \$ et 450 \$** (s'il y a lieu) selon la destination de ton séjour afin de couvrir les frais liés aux vaccins⁵
- Un **per diem de 50 \$ par jour** pour les dépenses liées à ton hébergement et tes repas

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁶
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁷

⁵ Il n'y a pas de contribution pour les projets réalisés au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Un montant pouvant atteindre un maximum de 250 \$ couvrant les frais des vaccins, s'il y a lieu, est toutefois accordée pour les Antilles françaises (zone 4A) : Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

[Consulte la grille forfaitaire pour connaître tous les détails](#)

⁶ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

⁷ Pour les projets réalisés à l'**extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Comment déposer mon dossier?

Les projets doivent être soumis par un Carrefour jeunesse-emploi ou tout autre organisme offrant des services d'employabilité aux jeunes de 18 à 35 ans. **Tu aimerais participer à un chantier d'insertion?** Rends-toi au Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) le plus près de chez toi.

Volet Missions préparatoires ou d'expertise

Le volet Missions préparatoires ou d'expertise s'adresse aux **professionnels et intervenants** dans le domaine de **l'employabilité** et de **l'insertion socioprofessionnelle** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras participer à une mission exploratoire et te perfectionner dans ton domaine d'intervention.

Les missions préparatoires ou d'expertise permettent aux intervenants intéressés par les chantiers d'insertion de s'outiller et d'aller à la rencontre de partenaires potentiels.

Tu veux?

- Réaliser une mission exploratoire à un projet d'insertion
- Participer à un colloque, un congrès, un salon ou un forum
- Prendre part à une formation de courte durée en lien avec ton domaine d'intervention
- Réaliser un séjour thématique
- Acquérir de nouvelles compétences
- Développer un réseau de contacts

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent¹ et tu habites au Québec²
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es un **professionnel ou intervenant** dans le domaine de **l'employabilité ou de l'insertion socioprofessionnelle** et tu travailles dans un **organisme d'employabilité pour les jeunes de 18 à 35 ans**.

¹ Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

² Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Admissibilité des anciens participants

Une seule participation est possible dans ce volet. Toutefois, il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets³ avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

³ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Ne sont pas admissibles...

- Les intervenants qui ne sont pas associés à une structure qui les soutient dans leur démarche (par exemple un travail autonome)

Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec⁴, au Canada ou à l'international.

⁴ La distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un soutien financier complémentaire pour certains projets

Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁵
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁶

⁵ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

⁶ Pour les projets réalisés à l'extérieur du Québec, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae
- Un programme de séjour
- Une confirmation du milieu d'accueil ou une preuve d'inscription (s'il s'agit d'un événement)
- Une lettre d'appui de l'organisme d'aide à l'emploi que tu représentes
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Comment déposer mon dossier?

Nous t'invitons à nous contacter **avant le dépôt de ton projet** afin de valider la disponibilité des places et des ressources budgétaires.

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.